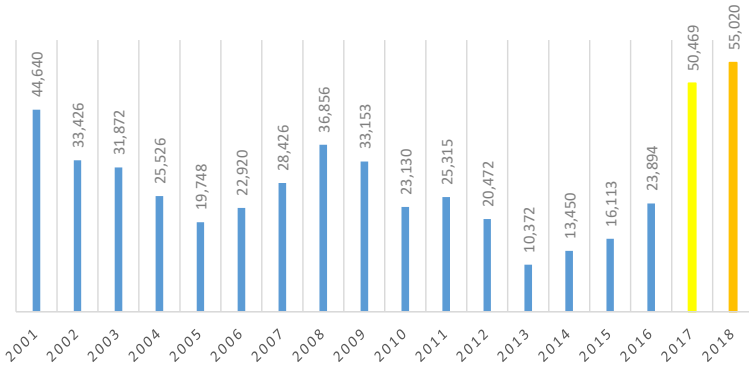




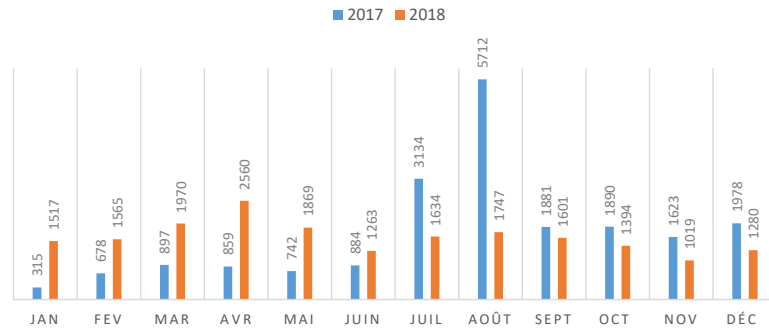
COMBIEN ?

**LES DEMANDES D'ASILE AU CANADA
2001 - 2018**



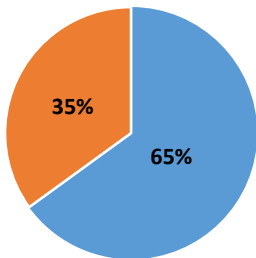
- En 2018, le Canada a reçu environ le même nombre de demandes d'asile que l'an dernier.

**LES ARRIVÉES IRRÉGULIÈRES AU CANADA
COMPARAISON 2017-2018**



- Le nombre total de demandeur d'asile qui ont traversé la frontière à un point d'entrée non officiel en 2018 a baissé de 6% comparé à l'année dernière.
- Leur nombre a baissé de 47% durant la seconde moitié de 2018 comparé à la même période l'année dernière.

**DISTRIBUTION DES
DEMANDES D'ASILE
2018**



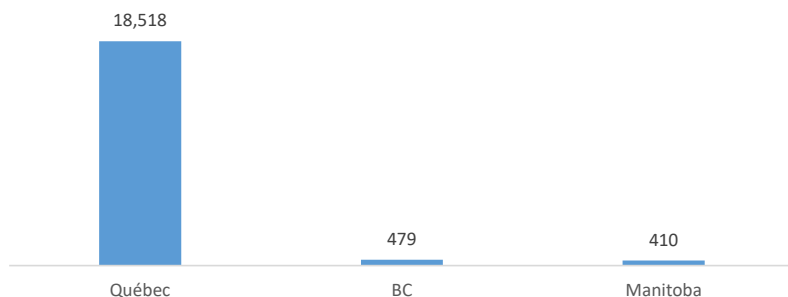
- 65% de toutes les demandes d'asile faites en 2018 ont été déposées à un bureau d'immigration à l'intérieur du Canada (même proportion que l'année dernière).

En vertu des lois canadiennes et internationales, traverser la frontière de manière irrégulière n'est pas considéré comme une infraction si c'est pour faire une demande d'asile. Dû aux circonstances ayant entraînés leur fuite, plusieurs réfugiés sont contraints de voyager sans documents ou autorisations de voyage.

OÙ ?

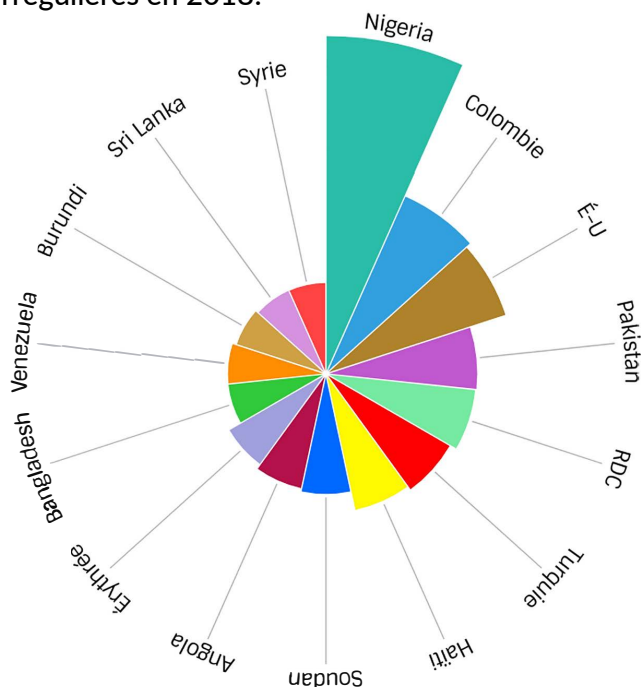
- La majorité des arrivées irrégulières (95%) continuent d'avoir lieu au Québec.
- Pourquoi au Québec? Roxham Road est le point de passage le plus emprunté par les demandeurs d'asile qui traversent la frontière canadienne de façon irrégulière parce qu'il est facile d'accès et sécuritaire, et dû à l'attention médiatique importante qu'il reçoit depuis 2017.

**LES ARRIVÉES IRRÉGULIÈRES
PAR PROVINCE JAN- DEC 2018**



QUI ?

Les **15 PRINCIPAUX PAYS SOURCES** d'arrivées irrégulières en 2018:



Certains de ces pays sont en guerre; dans d'autres pays sévissent de graves violations de droits humains.

Top 3 :

Nigéria: Près du 2/3 des demandeurs d'asile ayant traversé la frontière de manière irrégulière en 2018 sont d'origine nigérienne. Cependant, leur nombre a diminué depuis mai 2018 et représente maintenant 1/4 des arrivées irrégulières.

Colombie: Les demandes d'asile de ressortissants colombiens figurent parmi les 10 principaux pays sources de demandes d'asile au Canada et à la frontière depuis plusieurs années.

États-Unis: Il s'agit principalement d'enfants nés aux États-Unis, de parents demandeurs d'asile non américains.

COMPOSITION FAMILIALE ET STATUT SOCIO-ÉCONOMIQUE



La majorité des demandeurs d'asile qui traversent la frontière de manière irrégulière sont des familles, des parents monoparentaux accompagnés de leurs enfants, des couples et des personnes voyageant seules. Environ 2/5 des entrées irrégulières au Québec, en 2018, sont des enfants qui accompagnent leurs parents.

Comme les persécutions peuvent toucher des personnes de tous les horizons, les demandeurs d'asile arrivant aux frontières canadiennes ont des profils socioéconomiques et académiques très variés.

POURQUOI ?

MOTIFS DE PERSÉCUTION INVOQUÉS:

Colombie

- Victimes de groupes armés non étatiques, de groupes paramilitaires ou de crime organisé
- Opinion politique - militantisme
- Violence domestique
- Orientation sexuelle
- Discrimination raciale / persécution des Afro-Colombiens

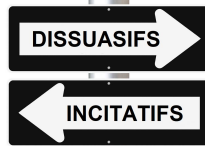
Nigeria

- Orientation sexuelle
- À risque de mutilation génitale féminine
- Violence domestique, mariage forcé
- Persécution religieuse

DÉCISION DE FRANCHIR LA FRONTIÈRE ÉTATS-UNIS – CANADA

Les demandeurs d'asile mentionnent un mélange de facteurs incitatifs et dissuasifs. Ils comprennent :

- Présence de liens familiaux / communautaires au Canada
- Perception que les réfugiés au Canada bénéficient d'un meilleur soutien
- Perception que leur demande d'asile a de meilleures chances d'être acceptée au Canada



- États-Unis utilisés seulement comme point de transit pour demander l'asile au Canada (le visa américain étant plus facile à obtenir que le visa canadien)
- Longue durée de la procédure d'asile aux États-Unis
- Crainte de la rhétorique américaine perçue comme étant hostile envers les immigrants et les étrangers
- Peur d'être déporté

STATUT ET TEMPS PASSÉ AUX ÉTATS-UNIS



La majorité des demandeurs d'asile avait un statut valide aux États-Unis au moment de traverser la frontière canadienne (généralement un visa de visiteur) et avait transité par les États-Unis pour une courte période avec l'intention de demander l'asile au Canada, le visa américain étant prétendument plus facile à obtenir que le canadien.



D'autres avaient vécu de nombreuses années aux États-Unis, incluant des personnes ayant fait une demande d'asile aux États-Unis (en cours ou rejetée) et dans une moindre mesure, des personnes dont le statut aux États-Unis avait expiré.



Selon l'Entente entre le **Canada et les États-Unis sur les tiers pays sûrs**, les individus aux États-Unis **ne peuvent pas** présenter une demande d'asile à un poste frontalier canadien à moins d'être visés par une exception prévue par l'Entente, par exemple avoir un membre de leur famille proche au Canada.



L'Entente sur les tiers pays sûrs **ne s'applique pas** aux personnes qui traversent la frontière entre les points d'entrée officiels, car au moment où elles demandent l'asile, elles sont considérées comme étant déjà au Canada.

IMPACT ET RÉPONSE

CONTRÔLE DE SÉCURITÉ

Le gouvernement canadien ne prend aucun raccourci à la frontière. Tous ceux qui entrent au Canada, incluant ceux ayant franchi la frontière de manière irrégulière, sont contrôlés autant par la Gendarmerie royale du Canada (GRC) que par l'Agence des services frontaliers du Canada (ASFC) afin de déterminer s'ils représentent un quelconque risque à la sécurité et à la santé publique.



Vérification des valises



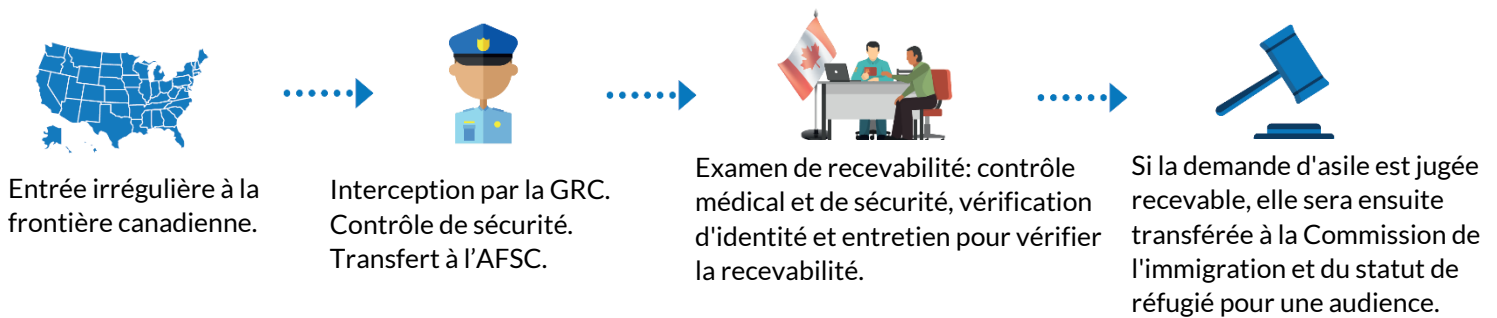
Prise des empreintes digitales et vérification de l'identité



Vérification des antécédents dans les bases de données canadiennes et américaines et d'Interpol.

Entre février 2017 et décembre 2018, **moins de 0.5%** des demandeurs d'asiles qui ont traversé la frontière de manière irrégulière avaient des antécédents criminels sérieux.

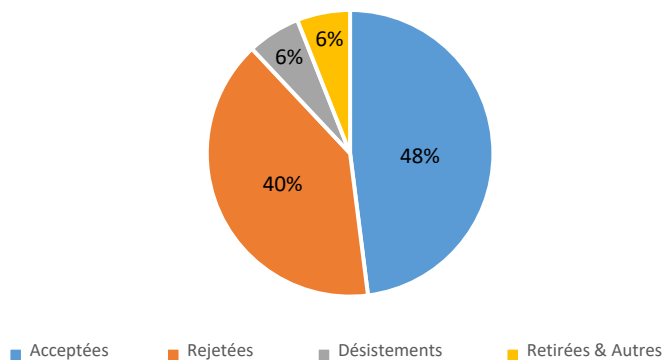
ÉVALUATION INDIVIDUELLE



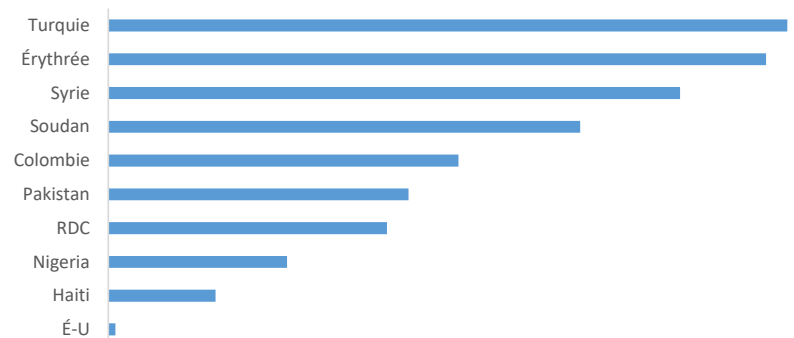
Comme pour toute demande d'asile, la Commission de l'immigration et du statut de réfugié (CISR) évalue si les personnes qui ont franchi la frontière de manière irrégulière craignent avec raison d'être persécutées dans leur pays d'origine. Leurs dossiers ne sont pas priorisés par rapport à ceux et celles qui font leurs demandes à un point d'entrée officiel ou dans un bureau intérieur. Le fondement de chaque demande est évalué individuellement.

24% des dossiers des demandeurs d'asile ayant traversé la frontière de manière irrégulière depuis février 2017 ont été finalisés à la fin de décembre 2018. 48% d'entre eux ont obtenu le statut de réfugié.

Demandes d'asile finalisées entre fév 2017 - déc 2018 (arrivées irrégulières)



Taux d'acceptation pour les 10 principaux pays sources (arrivées irrégulières)



MÉCANISMES DE RÉPONSE / PLANS DE CONTINGENCE

Création du Groupe intergouvernemental spécial sur la migration irrégulière pour coordonner les mesures et planifier les contingences opérationnelles.

Augmentation du nombre d'agents de l'AFSC et de la GRC.

Traitement simplifié et amélioration des conditions d'accueil à la frontière pour recevoir un plus grand nombre de demandeurs d'asile.

Ouverture de nouveaux centres de traitement et de nouveaux centres d'hébergement temporaire dans les villes de destination.

Traitement rapide (dans les 30 jours de leur réception) des demandes de permis de travail afin de minimiser les pressions sur les services sociaux provinciaux.

Campagne de sensibilisation du public visant à lutter contre la désinformation relative au système d'asile canadien parmi les potentiels groupes de demandeurs d'asile.

Augmentation de 50% de la capacité de traitement des demandes d'asile à la CISR entre avril 2017-mars 2018 comparée à l'année fiscale précédente.

Financements supplémentaires pour la gestion des migrations irrégulières à la frontière (budget fédéral 2018-2019), dont 74 millions \$ alloués à la CISR pour embaucher 64 nouveaux commissaires.

Financements supplémentaires pour soutenir les efforts des provinces et des municipalités (Québec, Ontario et Manitoba) à fournir des hébergements temporaires.

Alors que les mesures spéciales mises en place en 2017 par divers paliers du gouvernement ont été maintenues et bonifiées dans l'éventualité d'un autre afflux, de nouvelles mesures ont été introduites en 2018.